



SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE VALBERG

Occupation du domaine public

Appel à manifestation d'intérêt (AMI) suite à candidature spontanée

L'article L. 2122-1-4 du Code général de la Propriété des Personnes Publiques (CG3P) prévoit que « lorsque la délivrance d'un titre d'occupation du domaine public en vue d'une exploitation économique intervient à la suite d'une manifestation d'intérêt spontanée, l'autorité compétente doit s'assurer au préalable par une publicité suffisante de tout autre manifestation d'intérêt concurrente ».

Objet : Le présent avis a pour objet de porter à la connaissance du public l'appel à manifestation d'intérêt pour l'exploitation estivale des 3 courts de tennis et des deux terrains de padel de la station de Valberg.

1) Les périodes d'exploitation sont les suivantes :

- Du 13 juillet au 31 août 2024
- Du 1^{er} juillet au 31 août 2025
- Du 1^{er} juillet au 31 août 2026

2) La proposition des candidats doit porter sur les éléments suivants sous forme d'une note détaillée à transmettre avec la candidature :

- Listes des enseignants sur site et leurs diplômes ;
- Mode de gestion pour les locations des équipements (logiciel de réservation, site internet...);
- Animations proposées et leurs tarifs (stages, leçons particulières, organisations de compétitions...);
- Animations proposées gratuitement dans le cadre du développement local et touristique des activités tennis et padel, en partenariat avec l'office de tourisme de la station
- Plannings prévisionnels (stages, animations payantes et gratuites...)
- Montant de la redevance proposée par période estivale pour l'ensemble des équipements soit 3 terrains de tennis et 2 terrains de padel.

3) La candidature doit se faire :

- Soit par courrier recommandé à l'adresse suivante :
Syndicat intercommunal de Valberg
Centre administratif
Place Charles Ginésy
06470 VALBERG
- Soit à l'adresse : siv@valberg.com (en copie asanti@valberg.com)

La date limite des réponses : mardi 9 juillet à 17h

Si aucun intérêt concurrent ne se manifeste avant la date limite de réception mentionnée ci-dessus, le Syndicat intercommunal de Valberg pourra délivrer à l'opérateur ayant manifesté son intérêt spontanément le titre d'occupation du domaine public afférent à l'exercice de l'activité économique projetée

Pour tout renseignement : Monsieur Alain SANTI
Responsable SPORT
asanti@valberg.com
06 75 99 63 45